

Les actions constituent encore une faible part du patrimoine des Français

A l'occasion de son premier anniversaire, l'Observatoire de l'épargne européenne, installé à Paris, a rendu public le fruit de ses premiers travaux de recherche. Outre les comportements financiers des ménages en Europe sur la période 1995-1999, l'Observatoire a livré hier un bilan sur le rôle de l'intermédiation financière dans l'orientation des placements des ménages en France, aux Pays-Bas, en Italie et au Royaume-Uni.

Au vu des données datant de 1998, les ménages européens semblent peu enclins à détenir directement des actifs. Le patrimoine des Français est ainsi composé à près de 81 % de placements gérés par des intermédiaires. Ce constat est valable au Royaume-Uni, où 84 % du patrimoine des ménages est géré par des intermédiaires. La surprise vient en fait de l'Italie où ce type de placement ne représente « que » 59 % du patrimoine des ménages, tandis les titres de la dette publique détenus en direct pèsent 22 % du patrimoine et les actions cotées 11 %.

Selon les auteurs de cette étude, il semble que les Français ont jusqu'à présent « compensé l'absence de fonds de pension en souscrivant pour des montants élevés à des contrats d'assurance-vie ». Sur l'ensemble du patrimoine des ménages français, 31 % est géré par des compagnies d'assurances et des fonds de pension, contre 39 % par des banques et 10 % par les autres intermédiaires non bancaires. Un chiffre qui reste toutefois loin des 59 % enregistrés au Royaume-Uni dans la première catégorie.

Sicav, livret et épargne-logement

Si l'on inclut les actifs détenus indirectement via les OPCVM, les produits d'assurances ou de pensions, les actifs obligataires et boursiers restent malgré tout peu importants dans le patrimoine des ménages français. D'une manière générale, ces derniers préfèrent en effet investir leurs ressources dans des produits bancaires de type sicav monétaires, livret, ou encore épargne-logement, qui représentent 49 % du patri-

moine contre un peu moins du tiers au Royaume-Uni. Les titres de la dette publique pèsent 16 % des actifs dans l'Hexagone, comparable au chiffre rapporté au Royaume-Uni de 14 %. En Italie, cette proportion monte à 39 %, expliquée par « l'effort particulier des autorités monétaires italiennes pour canaliser l'épargne des ménages vers le financement du déficit public ».

Les titres de la dette privée représentent 12 % du patrimoine des Hexagonaux, contre 6 % au Royaume-Uni et 4 % en Italie. Quant aux actions cotées, elles restent encore un instrument peu privilégié, représentant 10 % du total (5 % pour les actions détenues en direct). Au Royaume-Uni, cette dernière contribution s'élève à 30 %, expliquée de la place importante des fonds de pension.

A cet égard, le président de l'Association française de la gestion financière (AGF-ASFFI), Alain Leclair, a tenu à montrer du doigt un « biais fiscal anti-actions » en France.

C. FR.

Le patrimoine des ménages européens en 1998

(détention directe et indirecte via les OPCVM, produits d'assurance, produits financiers...)

